

BPJEPS

Brevet Professionnel de la
Jeunesse, de l'Éducation
Populaire et des Sports

Loisirs Tous Publics

Formation
professionnelle
de niveau IV

ROUEN

Du 09/10/2017
au 14/12/2018

Sous réserve
d'habilitation



« Inscrire son action dans le cadre d'une dynamique de développement local par la participation des habitants »

Qu'est-ce que le BPJEPS ?

Le BPJEPS confère des compétences permettant de **concevoir, rédiger, soutenir et évaluer des projets d'animation**. Il permet en outre d'exercer des fonctions de coordination de petites équipes d'encadrement.

Les différentes spécialités du BPJEPS correspondent à des champs d'activités différents (sports, culture, éducation populaire...), cependant sa structuration en unités capitalisables permet un passage plus facile d'une spécialité à une autre.

La spécialité **Loisirs tous publics** amène à une qualification professionnelle permettant d'exercer le métier d'animateur dans différentes structures (MJC, ACM, collectivités...) et essentiellement avec un **public jeunesse**.

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La formation est organisée sur le principe de l'alternance, entre le terrain professionnel et des temps de formation en centre. Un calendrier prévisionnel de la formation peut être communiqué sur demande. Les temps de pratiques professionnelles (en temps que stagiaire ou salarié) sont des temps de formation à part entière.



Formation organisée par les
CEMÉA de Normandie
en partenariat avec
l'IRTS-IDS de Normandie



L'animateur professionnel

LE BPJEPS Loisirs Tous Publics est une formation ouverte sur des compétences générales.

Une observation attentive des fonctions exercées par les animateurs professionnels au sein des structures met en évidence qu'à de rares exceptions près, les professionnels doivent faire preuve d'une certaine forme de **polyvalence leur permettant d'intervenir** :

- ▶ **auprès de différents publics** : jeunes enfants, enfants, adolescents.
- ▶ **dans différents cadres** : activités périscolaires, accueils de loisirs, projets divers.

Il s'agira d'animateurs capables de :

- ▶ **concevoir, réaliser et évaluer des projets d'animation** ;
- ▶ **animer des temps de vie partagés avec les publics enfance jeunesse** ;
- ▶ **participer activement au fonctionnement de la structure qui les emploie** (organisation, fonctionnement, administration et gestion financière de la structure dans le cadre du projet de cette dernière).

L'animateur BPJEPS Loisirs Tous Publics peut être amené à **diriger un accueil collectif de mineurs**. En effet, les titulaires de cette spécialité sont autorisés à exercer ces fonctions de direction sous réserve de justifier d'expériences d'encadrement.

Cette polyvalence doit s'ancrer sur de véritables compétences professionnelles portant à la fois sur la **connaissance des différents publics** et sur le **renforcement de compétences techniques** indispensables à la mise en oeuvre d'une action éducative.

Aborder la question « **Inscrire son action dans le cadre d'une dynamique de développement local par la participation des habitants** » dans sa propre formation d'animateur professionnel, c'est aussi envisager la **création d'espaces de participation des acteurs locaux**, pas seulement sur un mode festif ou exceptionnel, mais aussi dans des instances de prises de décision, de participation active aux débats et aux prises de décision concernant la vie de la structure et son fonctionnement.

Si l'intervention de l'animateur face à un public enfance jeunesse reste le cœur de son métier, il doit ancrer cette action sur une véritable **démarche participative**.

Chacune de ces fonctions trouvent leurs correspondances dans les dix unités capitalisables (UC) telles que définies dans l'arrêté du 13 décembre 2005 et à valider tout au long de la formation.

Coût et Financement de la formation

Coût de la formation : 6100 €

- ▶ Pour les salariés : voir directement avec les employeurs des modalités possibles de financement.

Modalités d'accès

Avoir 18 ans le 1er jour de la formation et répondre à l'une de ces exigences :

- ▶ Être titulaire d'un des diplômes suivants : BAPAAT, BASE, BAFA, BAFD, tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quelque soit son champ d'intervention ou tout diplôme de niveau IV ou supérieur.
- ▶ Pour les personnes non titulaires d'une de ces qualifications, présenter un dossier retraçant leurs expériences en matière d'animation et expliquant leurs motivations avec des justificatifs administratifs (certificat de travail, contrat, fiche de paye, attestation de bénévolat...). Il est demandé une expérience minimum de 14 jours d'activités professionnelles ou bénévoles.

Organisation de la formation

DURÉE ET VOLUME HORAIRE :

Formation en alternance sur 15 mois.

Formation théorique en centre de formation : 609 heures.

Stage en situation professionnelle : 1456 heures.

LIEU DE FORMATION :

Institut du Développement Social à CANTELEU.

SÉLECTION ET POSITIONNEMENT :

Le BPJEPS est organisé en 10 unités capitalisables. Suite à la sélection, une phase de positionnement est organisée pour les candidats ayant été retenus lors des tests de sélection initiaux. A l'issue de cette phase, certains stagiaires peuvent éventuellement bénéficier d'allègement de formation ou être orienté vers un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Renseignements et Inscriptions

RÉFÉRENTE DE LA FORMATION

Charlène Delhoménie
02.32.76.08.44 / 07.83.19.06.90
charlene.delhomenie@cemea-hn.fr

INSCRIPTION AUPRÈS DE L'ORGANISME DE FORMATION

CEMEA de Normandie
33 Route de Darnétal BP 1243
76177 Rouen Cedex 1
02.32.76.08.40

Téléchargement du dossier d'inscription possible sur les sites :
www.cemea-hn.fr ou www.ids.fr

Dates à retenir

RÉUNIONS D'INFORMATION

Vendredi 28 avril et 12 mai 2017 à 10h
Jeudi 8 juin 2017 à 14h
à l'IDS, Allée de Flore 76380 Canteleu

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Lundi 4 septembre 2017

TEST DE SÉLECTION

Vendredi 15 septembre 2017
à l'IDS, Allée de Flore 76380 Canteleu

POSITIONNEMENT

Du 9 au 13 octobre 2017

FORMATION

Du 9 octobre 2017 au 14 décembre 2018